

## *Récolte, affinage et vente d'algues marines*

### **Pays d'Auray**

### **Fonds sollicités :**

Region / Europe - FEAMP - DLAL

### **Axes :**

"Travailler en Pays d'Auray" : structurer les filières locales pour favoriser des emplois pérennes sur le territoire

### **Fiche Action :**

Europe : Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire

### **Fonctionnement / Investissement :**

Investissement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Lucie CORGNE

**N° SIRET :** 88918324000015

**Forme juridique :** Entreprise

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 1.00

**Chiffre d'affaires annuel en k€ :** 60.00

**Total bilan annuel en k€ :** 25.00

**Representant de la structure demandeuse :** Corgne Lucie , Gérant

**Representant technique du projet :** Corgne Lucie, Récoltant titulaire licence de pêche , lucie.corgne@yahoo.fr

**Adresse postale :** 14 Allée Ghislain MALOLEPSZY 56000 VANNES

**Adresse électronique :** lucie.corgne@yahoo.fr

**Tel :** 0670374718

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

Ingénieure en agriculture, Lucie Corgne après 10 ans d'activité (conseil et formation, transformation etg vente alimentaire) a décidé de se consacrer à sa passion des algues marines. Après l'obtention d'un master en sciences de la mer, elle crée en septembre 2020 l'entreprise Ti Bezhin L'atelier de l'Algue : pêcheur-affineur d'algues marines.

L'objectif : créer une filière locale d'algues marines, de la récolte à la valorisation afin de contribuer à la transition

alimentaire et énergétique du territoire.

Les premiers mois d'activité ont permis d'initier les activités de récolte, d'affinage et de vente des algues marines. La commercialisation en directe, dont le principal point de vente est un stand à la halle aux poissons de Vannes, est prometteuse.

Cette période test a permis la validation du projet. Il convient à présent de déployer un outils de travail pour atteindre une dimension rentable.

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Le projet vise à atteindre le volume nécessaire à la rentabilité de l'entreprise.

Du fait de leur interdépendance, le développement du volume passe par le déploiement conjoint des trois activités : pêche, affinage et vente.

Les résultats attendus sont :

1. L'accroissement des volumes de récolte
2. Une augmentation de la productivité de l'affinage
3. L'accroissement de la commercialisation par vente en ligne, diversification des points de vente, en lien avec les dispositifs de transition alimentaire du territoire

## **3 - Présentation resumée du projet**

Pour développer l'activité afin d'assurer sa rentabilité économique et sa durabilité, et du fait de démarche de circuit court, le développement du volume passe par le déploiement conjoint des trois activités : pêche, affinage et vente. Les investissements doivent permettre le déploiement de ces trois activités :

1. Récolte d'algues : équipement de pêche et transport, labellisation
2. Affinage : mécanisation de la découpe des algues, équipement de séchage, formation et embauche
3. Commercialisation : Mise en place de la vente en ligne, support de communication, équipement de vente sur d'autres marchés, logistique de livraison du frais, atelier découverte culinaire.

## **4 - Localisation**

**Localisation géographique :**

**Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Pays, Départemental

**Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Le projet est localisé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

Le projet impacte un quartier prioritaire de la politique de la ville : Non

## **5 - Résultat attendu**

Volume d'algues récolté

Temps et coût de l'affinage

Chiffre d'affaires, nombre de clients, profil régulier ou occasionnel, panier moyen

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Début des opérations :	31/03/2021	
Investissements pêche et affinage		
Fin des opérations : formation d'un salarié à l'affinage des algues	31/03/2023	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

---

### **1 - Critères obligatoires**

#### **1 - Mon projet se déroule-t-il sur le territoire du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Récolte sur les communes littorales des Pays de Vannes et Auray, incluant les presqu'îles de Quiberon et Rhuys, le Golfe et les îles.

#### **2 - Mon projet répond-il à un ou plusieurs des objectifs de la stratégie DLAL FEAMP Pays d'Auray – Pays de Vannes ?**

Installation en activité primaire maritime

Création d'une nouvelle filière locale porteuse de valeur ajoutée

Développement d'un savoir-faire local sur l'affinage des algues et innovation produits

Projet vecteur de transition alimentaire et écologique

Processus de production exemplaire en matière d'écologie

#### **3 - Mon projet est-il innovant, apporte-t-il une plus-value, une nouveauté au territoire ?**

Création d'une nouvelle filière locale porteuse de valeur ajoutée contribuant à la dynamique maritime du territoire

Valorisation des ressources naturelles marines non exploitées jusqu'à présent

Développement d'un savoir-faire local sur l'affinage des algues

Développement des circuits courts et de la transition alimentaire et énergétique du territoire

Innovation produits frais et affinés avec l'appui des professionnels de la restauration, atelier découverte culinaire pour les professionnels et particuliers en partenariat avec les professionnels du secteur.

### **2 - Critères optionnels (minimum 3/5 atteints)**

#### **1 - Intérêt collectif et/ou bénéficiaire collectif**

L'activité de Ti Bezhin, L'atelier de l'Algue s'inscrit pleinement dans les stratégies territoriales de transition alimentaire et énergétique :

- Stratégie alimentaire du territoire, Alimentation responsable et durable, accroissement des protéines d'origine végétales dans la consommation, alimentation et santé, labelisation des aliments

- Développement des circuits courts auprès des habitants, des professionnels du commerces alimentaires et des restaurateurs. Ateliers découvertes culinaires pour les professionnels et particuliers en partenariat avec les professionnels du secteur.

- Défi zéro gaspi

- Plan climat et réduction des émissions de CO2.

## **2 - Mon projet implique-t-il les professionnels ou futur professionnels des filières halieutiques, à savoir le public cible du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes ?**

Mon projet implique les professionnels des filières halieutiques à deux titres :

- Appui aux enjeux locaux telle que la bonne qualité des eaux côtières
- Dynamisme maritime au titre de la production primaire locale et de la commercialisation des produits de la mer avec diversification de l'offre.

## **3 - Mon projet préserve-t-il les ressources et la qualité de l'environnement ?**

- Pêche dans le respect du Guide des Bonnes pratiques : taille et saison de pêche, rotation sur les sites, technique de pêche manuelle permettant le ciblage des captures, projet de labellisation
- Affinage bas carbone : rinçage en mer, séchage naturel, ingrédients labellisés
- Commercialisation en conditionnement recyclable et vrac.
- Sensibilisation, pédagogie auprès des consommateurs : protéines végétales, consommation locale, qualité de l'eau

## **4 - Mon projet est-il viable économiquement ?**

Oui : Voir étude économique réalisée par la Chambre de Métiers

Chiffres d'affaires, valeur ajoutée et EBE de croisière en N3 permettant la viabilité de l'entreprise et la création d'emploi.

## **5 - Mon projet permet-il de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi ?**

Voir étude économique par la Chambre de Métiers jointe à la demande (cf page Pièces à fournir)

Chiffres d'affaires, valeur ajoutée et EBE de croisière en N3 permettant la viabilité de l'entreprise et la création d'emploi.

L'emploi prévu vise l'appui à la récolte et vente, ainsi que l'emploi qualifié pour l'affinage des algues.

Par la création de cette filière locale de valorisation alimentaire des algues marines, l'entreprise participera également à l'attractivité et la maritimité du territoire auprès des habitants et des visiteurs du territoire, et au dynamisme des secteurs de la pêche locale et du commerce alimentaire (marchés, halle aux poissons, restaurateurs).

## **3 - Accès public aux résultats de l'opération (obligatoire)**

### **1 - Quelle communication publique ai-je prévu sur les résultats de mon projet ?**

Publications régulières dans la presse dans la continuité de celles réalisés ces premiers mois (Vannes Mag, Ouest-France, Le télégramme) et sur les supports en ligne (Facebook actuellement, Site Internet à l'avenir).

Communication sur les stands de vente.

Communication auprès des professionnels de la restauration.

## PRESENTATION FINANCIERE

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

Récupération de la TVA :

Assujettissement à la TVA : Oui

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Pêche : équipement, formation	5 500.00	15.58
Labelisation, audit, analyses	2 800.00	7.93
Equipe ment affinage : découpe, séchage et préparation alimentaire	5 000.00	14.16
Site Internet et support de communication	3 000.00	8.50
Equipe ment de vente : étals de marché, logistique pour le frais en livraison	7 000.00	19.83
Recherche et développement de produits affinés : tests, formation	3 500.00	9.92
Gestion d'entreprise : formation, logiciels et licences, équipement informatique	2 500.00	7.08
Embauche : recrutement, formation	6 000.00	17.00
	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>35 300.00</b>	<b>100.00</b>

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Europe - FEAMP - DLAL	14 120.00	40.00
Région - Cofinancement Région pour le DLAL FEAMP	14 120.00	40.00
Autofinancement privé	7 060.00	20.00
<b>Total</b>	<b>35 300.00</b>	<b>100.00</b>

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

Date : 25/03/2021

Pour : Comité pour avis d'opportunité

Avis / Décision : FAVORABLE

Fonds mobilisé Europe - FEAMP - DLAL : 14 120.00 EUR

Fond mobilisé Region : 14 120.00 EUR

Explication / Commentaires :

La présentation orale de la porteuse de projet et les échanges avec les membres de la commission permet d'apporter des compléments d'information sur les contraintes environnementales sur les zones de cueillette dans le Golfe du Morbihan : il n'y a pas de suivi sur la qualité de l'eau avec une entrée algues, donc par défaut, les suivis sont calés sur le classement sanitaire des zones conchylicoles. Les zones de pêche de Lucie Corgne se situent essentiellement côté océan (presqu'île de Rhuys et presqu'île de Quiberon). Elle intervient sur le Golfe que ponctuellement en hiver, lorsque la saison de plaisance est terminée (pour éviter les pollutions aux métaux lourds et hydrocarbures), et sur des pointes orientées vers l'océan.

Par ailleurs, il est suggéré à Lucie Corgne de se rapprocher du PNR du Golfe du Morbihan pour adhérer à la marque parc qui sans doute serait adaptée aux algues qu'elle affine et vend sur le marché local (contact : Julia Thibault au PNR). Les palourdes du banc de Truscat ont été les premiers produits de la mer à être valorisés via cette marque.

Les membres de la commission mer et littoral jugent ce projet emblématique de la stratégie DLAL FEAMP du Pays d'Auray - Pays de Vannes. Il permet de mettre en avant le patrimoine maritime du territoire. Il s'agit par ailleurs du premier dossier "algues" étudié au sein du programme et porté par une femme. C'est une excellente initiative pour faire connaître les algues du territoire, l'activité de cueillette et de transformation et pour initier la structuration d'une filière locale pourvoyeuse d'emplois.

8 critères sur 8 atteints

Avis favorable à l'unanimité

Montant FEAMP voté : 14120 €